Le 7 avril 2025, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames, BELLINI, BRISSARD, CHAAR, DELON, DENOYELLE, FLAMENT-BJARSTAL, HENRY, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.

Messieurs CURUTCHET, JACOB, MASSON, MENIGOZ, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Monsieur NOËL arrivé à 20h41
Monsieur CHOUKROUN ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL
Monsieur GUERIN ayant donné pouvoir à Madame HENRY
Madame FLEURIEL ayant donné pouvoir à Madame RESTA
Monsieur CEREUIL ayant donné pouvoir à Madame BELLINI
Monsieur BOUJEMAÏ
Madame MOVAHEDI
Monsieur ROMERO

Secrétaire de séance : Anne-Marie STEPHAN

1- Compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2025

Pas de remarque
Adopté à l'unanimité

2- Compte Financier Unique 2024

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur SCHILLINGER et ne prend pas part au vote

Les points 2 à 6 sont présentés par Madame HENRY

- Le CFU est un document **commun** à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».
- Le CFU **rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable** soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Il **simplifie** les procédures, car sa production est totalement **dématérialisée.**

Ce que le CFU vous apporte dès aujourd'hui

- Une information financière **plus simple** et **plus lisible** : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.

- Une information également **enrichie**, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le levier d'un **travail collaboratif** simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document **commun.** Cela contribuera, si nécessaire, à la fiabilisation de la qualité des comptes.

En résumé : aperçu du cadre du CFU

Composition du CFU	Ce que vous y trouverez
I) Informations générales et synthétiques	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques
II) Exécution budgétaire	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.
III) États financiers	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat et l'annexe si votre collectivité expérimente aussi la certification des comptes
IV) États annexés	Des précisions que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU. Vous disposez ainsi de focus sur des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions, annexe environnementale ou gestion pluriannuelle…) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice liés à des opérations particulières).

Le CFU : une obligation légale à anticiper

L'expérimentation du CFU a porté sur la période couvrant les exercices budgétaires 2021 à 2023. Près de 5000 collectivités y ont participé.

Le Gouvernement a rendu au Parlement un bilan sur l'expérimentation fin 2023.

Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour l'ensemble des budgets éligibles sous instruction M57 et M4.

Il vous est proposé d'approuver le CFU 2024 ci-dessous

MAGNY LE HONGRE - BUDGET PRINCIPAL DE MAGNY LE HONGRE - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 255 805,33	11 253 124,70	13 508 930,03
	Recettes réalisées (1)	B	1 599 047,68	11 862 888,76	13 461 936,44
	Restes à réaliser	C	175 477,30	0,00	175 477,30
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 862 946,70	14 183 664,70	19 046 611,40
	Dépenses réalisées (1)	E	2 232 941,28	11 361 836,91	13 594 778,19
	Restes à réaliser	F	297 062,54	0,00	297 062,54
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-633 893,60	501 051,85	-132 841,75
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 607 141,37	2 930 540,00	5 537 681,37
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 973 247,77	3 431 591,85	5 404 839,62
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-121 585,24	0,00	-121 585,24
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 851 662,53	3 431 591,85	5 283 254,38

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique 2024.

Adopté à l'unanimité

3- Affectation des résultats 2024

Il est proposé que l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2024, soit 3 431 591,85 €, constitue l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) et que l'excédent d'investissement global cumulé au 31 décembre 2024, soit 1 973 247,77 €, constitue l'excédent d'investissement reporté (ligne 001).

Adopté à l'unanimité

4- Vote des taux 2025

<u>VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2025</u> :

Madame HENRY indique que nous venons juste de recevoir l'état 1259 (ci-après) comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Considérant le projet de budget primitif 2025 et le produit fiscal nécessaire à son équilibre

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit pour 2025

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 55,09 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57,43 %
- taxe d'habitation : 16,19 %

Adopté à l'unanimité

5- BP 2025

Présentation et commentaires des différents chapitres du budget 2025.

VUE D'ENSEMBLE :

MAGNY LE HONGRE - BUDGET PRINCIPAL DE MAGNY LE HONGRE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	5 376 033,85	3 524 371,32
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	297 062,54	175 477,30
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 973 247,77
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	5 673 096,39	5 673 096,39
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	14 788 773,85	11 357 182,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 431 591,85
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	14 788 773,85	14 788 773,85
	TOTAL DU BUDGET (4)	20 461 870,24	20 461 870,24

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

MAGNY LE HONGRE - BUDGET PRINCIPAL DE MAGNY LE HONGRE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	5 977 370,54	0,00	5 668 579,56	5 668 579,56	5 668 579,56
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 313 430,55	0,00	6 907 560,55	6 907 560,55	6 907 560,55
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	755 383,08	0,00	723 556,19	723 556,19	723 556,19
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		13 046 184,17	0,00	13 599 696,30	13 599 696,30	13 599 696,30
66	Charges financières	34 083,83	0,00	28 720,55	28 720,55	28 720,55
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	73 300,00		13 357,00	13 357,00	13 357,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 158 568,00	0,00	13 646 773,85	13 646 773,85	13 646 773,85
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*1 025 096,70*		*1 142 000,00*	*1 142 000,00*	*1 142 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		*1 025 096,70*		*1 142 000,00*	*1 142 000,00*	*1 142 000,00*
TOTAL		14 183 664,70	0,00	14 788 773,85	14 788 773,85	14 788 773,85
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 788 773,85

MAGNY LE HONGRE - BUDGET PRINCIPAL DE MAGNY LE HONGRE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	98 422,00	0,00	109 813,00	109 813,00	109 813,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 120 931,00	0,00	1 196 978,00	1 196 978,00	1 196 978,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 269 476,00	0,00	2 269 476,00	2 269 476,00	2 269 476,00
731	Fiscalité locale	6 301 862,20	0,00	6 530 361,00	6 530 361,00	6 530 361,00
74	Dotations et participations (3)	1 021 060,00	0,00	952 766,00	952 766,00	952 766,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	300 976,80	0,00	209 686,00	209 686,00	209 686,00
Total des recettes de gestion courante		**11 112 728,00**	**0,00**	**11 269 080,00**	**11 269 080,00**	**11 269 080,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	2 501,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	104 300,00		1 102,00	1 102,00	1 102,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**11 219 529,00**	**0,00**	**11 270 182,00**	**11 270 182,00**	**11 270 182,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*33 595,70*		*87 000,00*	*87 000,00*	*87 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		*33 595,70*		*87 000,00*	*87 000,00*	*87 000,00*
TOTAL		**11 253 124,70**	**0,00**	**11 357 182,00**	**11 357 182,00**	**11 357 182,00**
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						3 431 591,85
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						14 788 773,85

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 055 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

MAGNY LE HONGRE - BUDGET PRINCIPAL DE MAGNY LE HONGRE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	417 794,88	22 358,66	31 408,49	31 408,49	53 767,15
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 171 688,45	274 703,88	1 079 252,35	1 079 252,35	1 353 956,23
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 510 235,77	0,00	3 458 497,11	3 458 497,11	3 458 497,11
Total des dépenses d'équipement		4 099 719,10	297 062,54	4 569 157,95	4 569 157,95	4 866 220,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	388 627,90	0,00	389 875,90	389 875,90	389 875,90
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		396 627,90	0,00	389 875,90	389 875,90	389 875,90
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 501 347,00	297 062,54	4 964 033,85	4 964 033,85	5 261 096,39
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*33 595,70*		*87 000,00*	*87 000,00*	*87 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*328 004,00*		*325 000,00*	*325 000,00*	*325 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		*361 599,70*		*412 000,00*	*412 000,00*	*412 000,00*
TOTAL		4 862 946,70	297 062,54	5 376 033,85	5 376 033,85	5 673 096,39
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						5 673 096,39

MAGNY LE HONGRE - BUDGET PRINCIPAL DE MAGNY LE HONGRE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	740 418,46	175 477,30	1 432 000,00	1 432 000,00	1 607 477,30
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	208 627,32	208 627,32	208 627,32
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**740 418,46**	**175 477,30**	**1 640 627,32**	**1 640 627,32**	**1 816 104,62**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	157 286,17	0,00	222 418,00	222 418,00	222 418,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	189 326,00	189 326,00	189 326,00
Total des recettes financières		**157 286,17**	**0,00**	**411 744,00**	**411 744,00**	**411 744,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		**902 704,63**	**175 477,30**	**2 057 371,32**	**2 057 371,32**	**2 232 848,62**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*1 025 096,70*		*1 142 000,00*	*1 142 000,00*	*1 142 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*328 004,00*		*325 000,00*	*325 000,00*	*325 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 353 100,70***		***1 467 000,00***	***1 467 000,00***	***1 467 000,00***
TOTAL		**2 255 805,33**	**175 477,30**	**3 524 371,32**	**3 524 371,32**	**3 699 848,62**
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						**1 973 247,77**
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						**5 673 096,39**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**1 055 000,00**

Il est proposé d'adopter le BP 2025

Avant de voter Monsieur MENIGOZ fait la déclaration suivante :
« Je n'ai pas de question, juste des remarques.

Le mois dernier lors du débat sur l'orientation budgétaire, j'ai indiqué mon désaccord sur les nouvelles dépenses de fonctionnement. Notamment on avait parlé assez longuement des 9, enfin 10 maintenant, nouvelles embauches.

On vient de le voir, je ne vais pas vous abreuver de chiffres, pour le budget de fonctionnement c'est 14% de plus par rapport à 2024. 14% c'est 1,5 million de plus, c'est presque 3 points de taxe foncière, c'est-à-dire 5 à 6% de plus. La moitié de cette augmentation est due à la masse salariale, à cause des nouveaux recrutements et à des charges supplémentaires. A savoir que cette charge salariale ne va faire qu'augmenter chaque année, elle ne pourra pas diminuer.

De plus, au vu des prospectives, je marquais mon inquiétude pour 2028 ou même avant si on n'arbitrait pas dans nos dépenses et nos recettes. C'est ce que ne fait pas le budget 2025. On sait qu'il faudra faire très attention, mais il n'y a pas de prévision d'actions pour anticiper les problèmes à venir.

Et le contexte international ne va rien arranger.

Alors après une augmentation de 10% de la taxe foncière dès 2021, je prédis une nouvelle hausse au cours du prochain mandat. Pour toutes ces raisons je vote contre. »

1 vote contre : Monsieur MENIGOZ

Adopté à la majorité

6- Fongibilité des crédits 2025

Il est demandé d'autoriser Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Adopté à l'unanimité

7- Modifications des APCP

Points 7 à 9 présentés par Madame Le Maire

- **Ferme DUPRE :**

MODIFICATION N°1 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Réhabilitation de la Ferme Dupré

Chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Pour les autorisations d'engagement, la commune qui s'engage au-delà d'un exercice budgétaire a le choix de voter, lors de chaque exercice, l'ouverture des crédits correspondants ou bien de voter des autorisations d'engagement déclinées, lors de chaque exercice, en crédits de paiement.

La gestion des dépenses à caractère pluriannuel ne constitue en aucun cas une obligation pour les communes.

Il est proposé de modifier le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs de la Réhabilitation de la Ferme Dupré (opération 2401) ainsi que détaillé ci-après :

LIBELLE	IMPUTATIONS	AP	CP REALISES 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
DEPENSES		**2 877 200,88 €**	**117 518,88 €**	**2 510 720,00 €**	**248 962,00 €**	**0,00 €**
ETUDES	*020 2031 OPERATION 2401 CHAPITRE 20*	*88 593,47 €*	*88 593,47 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
TRAVAUX	*020 2313 OPERATION 2401 CHAPITRE 23*	*2 788 607,41 €*	*28 925,41 €*	*2 510 720,00 €*	*248 962,00 €*	*0,00 €*
RECETTES		**1 506 363,00 €**	**180 000,00 €**	**836 295,00 €**	**453 098,00 €**	**36 970,00 €**
SUBVENTION DEPARTEMENT FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL - FAC	*020 1313 OPERATION 2401 CHAPITRE 13*	*600 000,00 €*	*180 000,00 €*	*420 000,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
SUBVENTION REGION AMENAGEMENT DES ABORDS - CAR	*020 1312 OPERATION 2401 CHAPITRE 13*	*262 000,00 €*	*0,00 €*	*262 000,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
SUBVENTION REGION CREATION DE COMMERCES	*020 1312 OPERATION 2401 CHAPITRE 13*	*150 000,00 €*	*0,00 €*	*150 000,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
SUBVENTION REGION CREATION PARVIS	*020 1312 OPERATION 2401 CHAPITRE 13*	*67 100,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*67 100,00 €*	*0,00 €*
ESTIMATION FCTVA 14,85% (RECETTE INCERTAINE)	*020 10222 OPERATION 2401 CHAPITRE 10*	*427 263,00 €*	*0,00 €*	*4 295,00 €*	*385 998,00 €*	*36 970,00 €*
FINANCEMENT DE MAGNY LE HONGRE - PART COMMUNAL		**1 370 837,88 €**	**-62 481,12 €**	**1 674 425,00 €**	**-204 136,00 €**	**-36 970,00 €**

Les crédits correspondants ont été votés/réalisés en 2024 et seront inscrits au Budget Primitif/Budget Supplémentaire/Décisions Modificatives, sur les exercices 2025, 2026 et 2027.

- **Pôle santé :**

MODIFICATION N°2 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Acquisition d'un Pôle Santé

Proposition de modification du montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs l'Acquisition d'un pôle santé ainsi que détaillé ci-après :

LIBELLE	IMPUTATIONS	AP	CP REALISES 2024	CP 2025	CP 2026
DEPENSES		**1 879 889,47 €**	**932 112,36 €**	**947 777 ,11 €**	**0,00 €**
TRAVAUX	*442 2313 OPERATION 2402 CHAPITRE 23*	*1 879 888,47 €*	*932 112,36 €*	*947 777,11 €*	*0,00 €*
RECETTES		**1 248 373,00 €**	**0,00 €**	**927 744,00 €**	**320 629,00 €**
FONDS DE CONCOURS VEA	*442 13151 OPERATION 2402 CHAPITRE 13*	*600 000,00 €*	*0,00 €*	*600 000,00 €*	*0,00 €*
VENTE D'UN LOCAL	*442 024 OPERATION 2402 CHAPITRE 024*	*189 326,00 €*	*0,00 €*	*189 326,00 €*	*0,00 €*
ESTIMATION SUBVENTION REGION	*442 1312 OPERATION 2402 CHAPITRE 13*	*130 000,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*130 000,00 €*
ESTIMATION SUBVENTION ARS	*442 1318 OPERATION 2402 CHAPITRE 13*	*78 000,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*78 000,00 €*
ESTIMATION FCTVA 14,85% (RECETTE INCERTAINE)	*442 10222 OPERATION 2402 CHAPITRE 10*	*251 047,00 €*	*0,00 €*	*138 418,00 €*	*112 629,00 €*
FINANCEMENT DE MAGNY LE HONGRE - PART COMMUNAL		**631 516,47 €**	**932 112,36 €**	**20 033,11 €**	**- 320 629,00 €**

Les crédits correspondants ont été votés/réalisés en 2024 et seront inscrits au Budget Primitif/Budget Supplémentaire/Décisions Modificatives, sur les exercices 2025 et 2026.

8- Accord local / renouvellement du conseil communautaire 2026

Contexte :

En prévision du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit deux modalités distinctes de répartition des sièges au conseil communautaire :

- Soit, en application du droit commun selon les modalités prévues du II à VI de l'article L.5211-6-1 du CGCT (répartition proportionnelle à la population) ;
- Soit, par « accord local » (comme en 2019/2020) : s'agissant des accords locaux, les conseils municipaux des communes qui ont opté pour ce mode de répartition doivent délibérer « au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux », **soit le 31 août 2025.**

Que la recomposition soit issue d'un accord local ou bien résulte de l'application du droit commun, les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune authentifiée. Les populations à prendre en compte ont été publiées par l'INSEE fin 2024.

Répartition des sièges par le biais d'un « accord local » :

Les communautés d'agglomération peuvent conclure des accords locaux sur la composition de leurs organes délibérants, dans les strictes conditions fixées par le législateur.

Ainsi les communes membres des communautés d'agglomération peuvent, par accord, augmenter de 25 % au maximum le nombre de sièges qui aurait été attribué selon les mécanismes de droit commun, soit en l'espèce **un nombre maximal de 50 sièges**.

L'accord local doit être voté à la majorité qualifiée par 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

La répartition des sièges doit respecter les règles suivantes :

- Elle doit tenir compte de la population des communes ;
- Chaque commune doit disposer d'au moins un siège ;
- Aucune commune ne peut cumuler plus de la moitié des sièges ;
- La part des sièges attribuée à chaque commune peut s'écarter de la proportion de la population communale au regard de la population globale de l'EPCI de 20 % maximum sauf dans le cadre de deux exceptions prévues par les textes.

Dans le cas où un accord est valablement conclu, la composition de l'EPCI sera constatée par arrêté du Préfet. Le Préfet se trouve en la matière en situation de compétence liée. En revanche, dans le cas où aucun accord local ne remplirait pas les critères légaux ou n'aurait été conclu avant le 31 août, le préfet constaterait la composition résultant du droit commun.

Proposition d'accord local pour Val d'Europe Agglomération :

Compte tenu de l'évolution des populations depuis 2019, l'accord local actuel ne peut être maintenu. Par ailleurs, VEA comme vu précédemment pourrait disposer d'un Conseil Communautaire d'un effectif total de 50 conseillers (+2).

Ainsi, la proposition débattue en bureau communautaire de Val d'Europe Agglomération consiste à attribuer un siège supplémentaire à la commune de Chessy (pour la mettre au même niveau que Bailly-Romainvilliers, conformément à leur poids dans l'agglomération), ainsi qu'à la commune de Villeneuve Saint Denis.

Soit la proposition détaillée suivante :

Communes	Population municipale	Nbr de sièges	Part siège / total	Ratio poids politique/poids démographique « accord local »	Ratio poids politique/poids démographique « droit commun »
Serris	9988	9 (=)	18%	97 %	107 %
Magny le Hongre	9058	8 (=)	16%	95 %	104 %
Chessy	7242	7 (+1)	14%	104 %	96 %
Bailly Romainvilliers	7049	7 (=)	14%	106 %	95 %
Esbly	6237	6 (=)	12%	103 %	107 %
Saint Germain sur Morin	3892	3 (=)	6%	83 %	103 %
Montry	3872	3 (=)	6%	83 %	104 %
Coupvray	3008	3 (=)	6%	107 %	89 %
Villeneuve le Comte	1869	2 (=)	4%	115 %	72 %
Villeneuve Saint Denis	1383	2 (+1)	4%	155 %	97 %
Total	**53598**	**50**	**100%**		

Cette proposition a été soumise aux services préfectoraux, lesquels l'ont validée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition d'accord local.

Adopté à l'unanimité

9- Nouvelle organisation du temps de travail de la police municipale

1) Mise en place de la semaine des 4 jours pour les agents de la PM et les ASVP :

L'organisation du temps de travail des agents du service Police municipale était jusqu'à ce jour sur 5 jours, avec une base de 37h30 hebdomadaire, soit 200 à 225 jours de travail /an.

Il est proposé de réduire le nombre de jours à 4, sur la base de 37 heures, d'un cycle régulier du lundi au samedi, aussi bien pour les équipes de la journée, que du début de soirée.

Les ARTT, congés annuels, les autorisations spéciales d'absence et autres droits, calculés sur 4 jours, seront adaptés par rapports aux autres agents, dans un souci d'équité. Le nombre de jours travaillés sur l'année sera de l'ordre de 180 jours.

2) Prise en compte du temps du repas midi et soir dans le temps de travail des agents PM et ASVP.

Les agents du service restent donc à disponibilité de l'employeur sur les temps de repas, qui est estimé à 25 minutes et qui sera planifié aux agents.

Ce temps de pause rémunéré est à prendre avant 6 heures de travail consécutif et ne peut pas être pris avant un minimum de 2 heures de prise de service.

3) Aménagement et organisation du temps de travail des agents du service police municipale.
Il est demandé au CST de se positionner sur la nouvelle organisation des équipes des filières PM et ASVP.

Initialement une organisation sur 5 jours, avec deux équipes était prévue :

- La première du lundi au vendredi ①
- La deuxième du mardi au samedi ②

Une alternance hebdomadaire était en place.

Un horaire hiver 8h à 17h ①

12h à 20h ②

Un horaire été 8h à 17h ①

12h à 20h ou 14h à 22h ②

Le samedi : ajustement des horaires

Il est proposé une nouvelle organisation avec 4 équipes du lundi au samedi avec des amplitudes horaires pouvant aller de 8h à 0h15.

Le temps de travail hebdomadaire est de 37h sur 4 jours, temps de repas inclus et donc 20 congés annuels et 9 RTT.

Deux équipes dites de journée et deux équipes dites de début de soirée.

		L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
8H / 17H15	Equipe 1	X	X			X	X			X	X	X	X		
	Equipe 2		X	X	X	X			X	X			X	X	
15H / 00H15	Equipe 3	X	X			X	X			X	X	X	X		
	Equipe 4		X	X	X	X			X	X			X	X	

<u>Le cycle de travail est de deux semaines où les agents doivent ainsi effectuer</u> :

- 1 lundi
- 2 mardis
- 1 mercredi
- 1 jeudi
- 2 vendredis
- 1 samedi

En cas d'absence de personnel, il est possible de supprimer une équipe. La Direction des Ressources Humaines doit préalablement être informée.

Adopté à l'unanimité

10- Subventions aux associations

Point présenté par Madame CHAAR

a. Subventions financières

Association	Versé en 2024	Demande en 2025	Proposition	Avis de la commission	Nombre d'adhérents 2024/2025	Subvention en nature/ prêt de salle à l'année ou exceptionnel	Participe aux évènements de la ville
AMICALE DU PERSONNEL	25 960 €	27 480 €	27 480 €	27 480 €	110 adhérents	salle des fêtes pour soirée de l'Amicale	
AMV asso musicale Villeneuve le Comte	225 €	250 €	250 €	250 €	116 adhérents dont 10 MLH	non	
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS VEUVES ET VICTIMES DE GUERRE DE COUILLY ST GERMAIN, MONTRY ET MAGNY	250 €	825 €	825 €	825 €	49 adhérents dont 3 MLH, 21 VEA et 25 autres	non	Commémorations
ASSOCIATION DES SPORTS DE RAQUETTES DU VAL D'EUROPE TENNIS (ASRVE TENNIS)	2 525 €	5 715 €	3 175 €	3 175 €	499 adhérents dont 127 MLH, 301 VEA et 71 autres	non	
GR VAL D'EUROPE	3 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	340 adhérents dont 54 MLH, 183 VEA et 103 autres	23h/semaine pour les cours + stages pendant les vacances	Téléthon, Magny by night, Journée Olympique
ATELIER DE PAIX	3 000 €	3 200 €	3 200 €	3 200 €	103 adhérents dont 16 MLH, 25 VEA et 55 autres	Atelier de paix + salle Goudailler pour marché des potiers en 2024	
COMITE DES FETES	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	14 bénévoles en 2025	Salle des fêtes pour évènements + Toque bois à l'année	
DES IDEES ET DES FLEURS		400 €	275 €	275 €	35 adhérents dont 11 MLH, 11 VEA et 13 autres	salle J1 1fois/mois soit 5h30/mois	
DIX KM DE MAGNY	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	non	non	Hongrémanienne et Hongrémanienne Juniors
ECOLE DE DANSE DE MAGNY LE HONGRE	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	292 adhérents dont 230 MLH, 44 VEA et 18 autres	26h/semaine	Téléthon, Magny by night, Magny en rose
FCMH	12 500 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €	345 adhérents dont 147 MLH, 119 VEA et 79 autres	32h15/semaine terrain synthétique et en herbe	Téléthon
FNACA Comité Esbly Coupvray	220 €	220 €	220 €	220 €	non	non	Commémorations
JUDO CLUB VAL D EUROPE	8 000 €	9 000 €	7 500 €	8 000 €	557 adhérents dont 142 MLH, 331 VEA et 84 autres	11h30/semaine	Téléthon, Magny by night
LES ARTS DU CIRQUE	2 000 €	1 643 €	1 643 €	1 643 €	169 adhérents dont 10 MLH, 39 VEA et 120 autres	2h30/sem + stages pendant les vacances	Magny by night et Magnytudes 2025
MCS FITNESS DANCE	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	142 dont 86 MLH,42 VEA et 14 autres	19h/semaine + stages	Magny en rose, Magny by night, Téléthon
MOVE AND MOVIES	1 000 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €	63 adhérents dont 33 MLH, 17 VEA et 13 autres	12h/sem	Téléthon, Magny by night, Halloween
NAVI MODEL CLUB MAGNY VAL D'EUROPE	700 €	700 €	700 €	700 €	64 adhérents dont 14 MLH, 4 VEA et 46 autres	11h30/semaine	salon du modélisme
PHOENIX SENIORS	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	68 adhérents dont 60 MLH et 8 autres	8h/sem salle Goudailler	Magny en rose, marché de Noël
ASSOCIATION CLUB QUESTIONS POUR UN CHAMPION DU VAL D'EUROPE	344 €	296 €	296 €	296 €	25 adhérents dont 3 MLH, 13 VEA et 9 autres	10h/mois	
ROCHER D'ESCALDADE DU VAL D'EUROPE (REVE)	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	189 adhérents dont 23 MLH, 80 VEA et 86 autres	4h/sem + stages pendant les vacances	Téléthon, séances pour l'EMS
UKE OHANA		500 €	0	0 car n'a pas 1 an d'activité sur la commune	15 adhérents dont 7 MLH, 6 VEA et 2 autres	1 fois/mois 5h	Marché de Noël

VAL D'EUROPE BADMINTON	3 000 €	4 000 €	3 500 €	3 500 €	343 adhérents dont 32 MLH, 129 VEA et 152 autres	14h/sem	téléthon
FRATERNELLE SPORTIVE VAL D'EUROPE (VAL D'EUROPE ESBLY-COUPVRAY VOLLEY BALL)	1 700 €	4 100 €	2 000 €	2 000 €	387 adhérents dont 70 MLH, 178 VEA et 139 autres	6h/sem	téléthon tournoi nocturne
VAL D'EUROPE ATHLETISME	2 600 €	4 500 €	2 000 €	2 000 €	298 adhérents dont 35 MLH, 222 VEA et 41 autres	non	
VAL D'EUROPE MONTEVRAIN BASKET CLUB (VEMBC)	3 100 €	5 000 €	3 000 €	3 100 €	433 adhérents dont 56 MLH, 150 VEA et 227 autres	7h45/sem + matchs le WE	téléthon
VAL D'EUROPE OXYGENE	1 000 €	4 980 €	2 400 €	3 730 €	73 adhérents dont 24 MLH, 18 VEA et 31 autres	salle goudailler et peupliers pour AG et évènements	téléthon
EXCELLART	3 000 €	5 000 €	3 000 €	3 000 €	52 adhérents dont 20 MLH, 16 VEA et 16 autres	2h/sem + salle Goudailler pour festival	
KARATE MARNE LA VALLEE	1 250 €	2 500 €	1 250 €	1 250 €	62 adhérents dont 30 MLH, 29 VEA et 3 autres	5h15/sem	Magny by night
KHONE TAEKWONDO VAL D'EUROPE	1 500 €	5 000 €	1 500 €	1 500 €	123 adhérents dont 26 MLH, 69 VEA et 28 autres	4h/mois sur des dimanches	Magny by night
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	500 €	2 500 €	500 €	500 €	110 adhérents dont 8 MLH, 54 VEA et 48 autres	locaux ancien collège	marché de Noël
TOTAL	**102 874 €**	**137 309 €**	**113 714 €**	**115 644 €**			

Siamsa, Tennis Coupvray Val d'Europe,UNC,Velo club val d'Europe,FFA77 n'ont pas demandé de subvention financière cette année.

b. Subventions en nature

Liste des associations bénéficiant de prêts de locaux pour 2025
Uke Ohana
Captain Croche
Dama yoga
Dance music et compagnie
Geek on grass
I'm teaching
Karaté marne la vallée
Khone Taekwondo val d'Europe
Krav maga val d'Europe
La Magny des jeux
Les arts du cirque
Les jumeaux magiciens
Relais petite enfance du Val d'Europe
Sophrologie et bien être
Team advance
Saints
Wednesday School
Magn yoga
Val d'Europe Oxygène
Ecole de musique Marne et Gondoire
Gr val d'Europe
FCMH
FFA 77
Judo club val d'Europe
MCS Fitness
Rocher d'Escalade du val d'EUROPE
Val d'Europe badminton
Val d'Europe Esbly Coupvray volley ball
Basket club(VEMBC)
Amap le petit pâtisson
Atelier de paix
Ecole de danse de Magny le hongre
Move and movies
Navi model club val d'EUROPE
Phoenix seniors
Question pour un champion Val d'Europe
Excellart
Siamsa
Magny seventies
De fil en Aiguille

3 abstentions : Mesdames LAMAIRE, BRISSARD et Monsieur MENIGOZ

Adopté à l'unanimité

11- Subvention au collège

Point présenté par Madame RENUCCI

Les collèges ne sont pas des associations, mais des établissements publics d'enseignement.
A ce titre, la participation de la commune au financement d'activités éducatives n'est pas assimilable aux subventions versées à des associations.

Cette année, il y a 634 élèves au collège Jacqueline de Romilly.

Il est demandé aux élus de renouveler une participation communale de l'ordre de 9 € + 5 % d'augmentation par collégien.

Montant total de la subvention 2025 : 634 x (9 € + 5 %) = **5 991,13 €**

Il est demandé aux élus de valider cette participation communale.

Adopté à l'unanimité

12- Subvention exceptionnelle à l'association des commerçants

Point présenté par Monsieur NOËL

L'association des commerçants de Magny a pour objectif de :

- Promouvoir les commerces locaux pour encourager les achats de proximité.
- Créer un réseau de solidarité et d'échange entre commerçants, artisans, et entrepreneurs.
- Animer la commune grâce à des événements fédérateurs tout au long de l'année : brunchs, apéros, tombolas, barbecues géants, fête de la Saint-Patrick, salon du bien-être et bien d'autres.

<u>Il est proposé de lui attribuer une subvention de 5 000 €.</u>

Les versements seraient effectués sous forme d'avance selon l'échéancier ci-dessous, en fonction des projets réalisés et des objectifs à atteindre, tels que le nombre d'adhérents et les projets concrétisés.

- 1 000 € en mai 2025
- 2 000 € en septembre 2025
- 2 000 € en décembre 2025

Adopté à l'unanimité

13- Décisions du Maire

Point présenté par Madame le Maire

RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS DU MAIRE DE L'ANNÉE 2025

Conseil Municipal 7 avril 2025

Rubrique	Année	N°	Date	Objet	Montant HT du marché	Observations
Marchés Publics	2025	15	13/03/25	Prestation de service de gestion du marché hebdomadaire de la Ville de Magny-le-Hongre avec la société SOMAREP	345,00 €/par séance	Titulaire : SOMAREP Durée :1 an, reconductible 3 fois
Culture	2025	18	19/03/25	Passation d'un contrat de cession de droits de représentation avec la Compagnie du Chameau pour le spectacle « Heï Maï Li et ses ciseaux d'argent »	2 479,25 € TTC	Date : 11/04/2025 pour deux représentations scolaires (CP et CE1) à 10h00 et à 14h00 Lieu : salle des fêtes
Culture	2025	19	19/03/25	Passation d'un contrat de cession de droits de représentation avec la compagnie « MON CLOWN SUR LA COMMODE » pour le spectacle « LE CHOU DU BOUT DU MONDE »	1400,00 € TTC	Date : 22/05/2024 à 9h30 et à 14h00 représentations scolaires dédiées aux élèves de maternelle Lieu : salle des fêtes
Culture	2025	20	19/03/25	Convention avec la société « LUDIK EXPO » pour l'exposition Playmobil	5 220 € TTC	Date : 26/09 à 9h-12h et 14h-17h - journée dédiée aux établissements scolaires, samedi 27/09 et dimanche 28/09 de 10h à 18h sans interruption Lieu : salle des fêtes
Culture	2025	21	19/03/25	Passation d'un contrat de cession de droits de représentation avec l'association « LE JARDIN MODERNE » pour le spectacle « LA BOUM »	2 394,85 € TTC	Date : 11/10/2025 de 15h00 à 16h30 pour l'atelier hip-hop et de 17h30 à 18h30 pour le spectacle Lieu : salle des fêtes
Culture	2025	22	19/03/25	Passation d'un contrat de cession de droits de représentation avec la compagnie « COMME A LA SCENE » pour le spectacle « Mais t'as quel âge ? »	2 320 € TTC	Date : 08/11/25 à 20h30 Lieu : salle des fêtes
Culture	2025	23	19/03/25	Convention de partenariat avec l'association « WOLF STONE PROD » pour le concert hommage à France Gall du groupe « FRENCH COFFEE »	//	Date : 29/11/25 à 20h30 Lieu : salle des fêtes
Cabinet	2025	24	11/03/25	Demande de subvention Bouclier de sécurité Région d'Ile-de-France	//	Le financement octroyé par la région peut atteindre 30% du projet estimé à 6 971,80€
Cabinet	2025	25	11/03/25	Demande de subvention Bouclier de sécurité – Département de Seine et Marne	//	Le financement octroyé par le département peut atteindre 30% du projet estimé à 6 971,80€

Les élus prennent acte

14- Divers

Fin 21h50